

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement  
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

élus :

.....23.....

Conseillers en  
fonction :

.....23.....

Conseillers  
présents :

.....19.....

+ 4 procurations de vote

Séance ordinaire du 5 décembre 2023

Sous la présidence de David GAENG, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

**Point 18 : Octroi de subvention – SIVU RAVEL**

Vu les articles L.5217-7 et L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales permettant à une métropole de financer le fonctionnement et la réalisation d'un équipement par le versement d'un fonds de concours aux communes membres.

Vu les statuts de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment les dispositions incluant la commune de Lampertheim comme l'une de ses communes membres.

Vu le fonds de concours versé par l'EMS à la commune de Lampertheim pour le financement de l'école intercommunale de musiques Ravel (accueil des activités de l'école intercommunale de musiques Ravel dans le bâtiment municipal situé 1 place du Général de Gaulle à Lampertheim) d'un montant de 4 049 €.

Il est proposé de verser ce fonds de concours d'un montant de 4 049 € au SIVU RAVEL.

Vu l'avis favorable des commissions réunies - Commission Sport - Culture - Associations - du 28 novembre 2023.

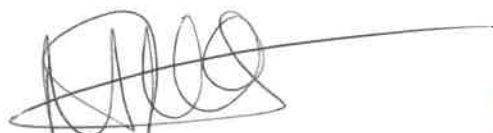
Madame le Maire, Vice-Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, ne participe ni aux débats, ni au vote.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention de 4 049 € au SIVU RAVEL

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme.  
Lampertheim, le 5 décembre 2023



Le secrétaire  
Nathalie TROG



Le Maire  
Murielle FABRE